

CULTURE

Le Hangar

Demande de subvention auprès du Département du Val-de-Marne au titre de l'année 2008

EXPOSE DES MOTIFS

Pour favoriser l'accès des jeunes à une culture diversifiée, le Département du Val-de-Marne soutient le fonctionnement des lieux de diffusion de musiques actuelles ou amplifiées.

Conformément aux orientations de la ville, le Hangar, lieu de musiques actuelles, offre aux jeunes apprentis musiciens ivryens, la possibilité d'un accompagnement pédagogique sous forme de cours et ateliers, de stages de musiques actuelles, de répétitions musicales et d'enregistrements en studio.

La structure du Hangar permet donc d'apporter une aide aux amateurs et aux professionnels en matière d'accompagnement des pratiques musicales et d'offrir aux Ivryens une programmation musicale de qualité dans le domaine des musiques actuelles et de la scène émergente à des tarifs abordables pour le plus grand nombre.

De plus, les initiatives « Fond de la cour », scène ouverte permettent à de jeunes musiciens de faire leur première scène et les « RDV Tremplin » permettent à des collectifs issus des cours et ateliers de faire leurs premiers pas sur scène. Les « nouvelles bulles » permettent enfin à certains groupes d'artistes en devenir l'accès à des premières parties de concerts.

Aussi je vous propose, de solliciter, auprès du Département du Val-de-Marne, une subvention afin de soutenir le fonctionnement du Hangar.

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

CULTURE

Le Hangar

Demande de subvention auprès du Département du Val-de-Marne au titre de l'année 2008

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les engagements de la ville à l'accès à la culture pour tous,

considérant que le Hangar est un lieu de diffusion de musiques actuelles qui permet en outre à de jeunes musiciens ivryens de bénéficier d'un accompagnement pédagogique en mettant à leur disposition des outils destinés à améliorer leur pratique instrumentale,

considérant le soutien apporté par le Département du Val-de-Marne au fonctionnement des lieux de diffusion des musiques actuelles ou amplifiées,

considérant que le Hangar répond aux critères de sélection du Département concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès du Département du Val-de-Marne une subvention pour le fonctionnement du Hangar au titre de l'année 2008.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 NOVEMBRE 2008